

Berchem-Sainte-Agathe, le 11-10-2013

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 186 /2013

Objet : Conseil communal du 12-09-2013 – interpellation de Mme Lambot concernant l'aménagement de la Place de l'Initiative

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Mme Lambot concernant l'aménagement de la Place de l'Initiative.

Concernant la date d'introduction de la demande de subsidie, celle-ci avait été introduite dans le cadre du Plan pluriannuel. Le projet (Aménagement du terrain de basket) avait été adopté par le Gouvernement en date du 20/12/2012 sur base d'une estimation de 85.000€.

Suite à la séance du Collège des Bourgmestre et Echevins du 29/01/2013, il a été demandé à l'administration des subsides de modifier le plan pluriannuel sur base d'une estimation revue à la hausse de 125.000€. Cette demande sera très certainement adoptée par le Gouvernement fin 2013 si aucune modification n'est introduite entre temps.

Concernant l'évolution du dossier, l'avant-projet a été approuvé par le Collège en date du 12/03/2013 et ce suite aux diverses remarques de la Commission Royale Monuments et Sites puisque la place se trouve dans le périmètre classé de la cité moderne. Actuellement, le dossier du projet est en préparation en vue de passer au Conseil Communal mais nous devons attendre l'obtention du permis unique.

Concernant l'agenda pour cette rénovation, la demande de permis d'urbanisme unique a été transmise à la Direction de l'Urbanisme de l'AATL le 17 juin 2013. Le dossier a été encodé dans le système informatisé des dossiers de demande de permis d'urbanisme par la Direction de l'Urbanisme le 20 juin 2013. La Direction de l'Urbanisme a transmis le dossier à la Direction des Monuments et Sites le 10 juillet 2013. A ce jour la commune n'a encore reçu ni accusé de réception, ni avis de la Direction des Monuments et Sites, ni dossier pour organisation des mesures particulières de publicité.

Concernant le banc installé sur la place de l'Initiative, celui-ci a été placé à la demande des riverains qui se plaignaient que des jeunes s'installaient sous leurs fenêtres le soir. Le banc a été placé à cet endroit (à l'écart des habitations pour éviter les nuisances sonores mais face à la route pour plus de visibilité) après concertation avec ces jeunes. Ceux-ci nous ont même demandé d'installer une poubelle. Depuis, nous n'avons plus eu de plainte à ce sujet.

Concernant le mode de consultation, la participation et l'implication des jeunes pour cette rénovation du terrain de basket, il faut considérer que la Place se situe dans un site classé et

soumis aux impositions des Monuments et Sites. Il n'était donc pas possible d'imaginer un projet sur base d'une discussion ouverte à tous.

Par contre, à l'occasion de l'enquête publique, il est possible de prévoir une présentation de projet au quartier avant la concertation pour permettre aux citoyens de formuler leurs remarques et suggestions dans les limites de ce qui est "autorisable" par les Monuments et Sites

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 186 /2013

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,


Philippe ROSSIGNOL


Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE